

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 51 18 Janvier 1950

n° 51 18

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 janvier 1950

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1950

Date du numéro

31 janvier 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vules décrets des 11 décembre 1895 et 30 juillet 1897

Vule décret du 11 septembre 1920 fixant le régime de la solde et des accessoires de solde d'il personnel ides cadres locaux des colonies ainsi que les actes modificatifs subséquents

Vules arrêtés n° 1290 et 1291 du 8 décembre 1949 et le télégramme du Ministre de la France d'outre-mer n° 50001 du 10 janvier 1950 portant approbation de ces textes,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'article 9 de l'arrêté n° 1291 susvisé est complété comme suit : « Art. 9 » Les sommes nettes visées au paragraphe 1er ci-dessus s'entendent de la solde et divers accessoires de solde à l'exclusion des avantages familiaux de toute nature. »

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.